

Département
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720**

**Séance du samedi 9 mars 2024
N°20240309-08**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
6	6	6

L'an deux-mille-vingt-quatre et le samedi neuf mars à 16h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, le Maire.

Date de la
Convocation
21/02/2024

Etaient présents :
ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Virginie PEIRS, Alain ROUGET, : Jessie VALGALIER, Bernard PELLET,
Absents excusés aucun

Date d'affichage
21/02/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

**Objet de
Délibération**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée en date du 04/02/2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium.

**Tarifs concession
columbarium**

Considérant que le règlement municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 4 cases qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants:

- concession perpétuelle, pour un montant de 1 200 €

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 01/01/2024, à savoir :

Concessions

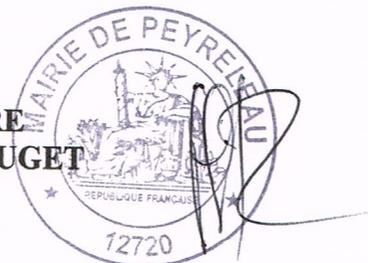
Perpétuelle à 1200 €

Dit :

Que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**LE MAIRE
Alain ROUGET**



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
09/03/2024
et publication du
09/03/2024